



# Répartition des rentes de victimes, suivant l'âge de la victime et la nature de risque (résultats à fin 2019)

[En cours de rédaction]

Version pour validation technique : [Document de travail]

En cours d'examen pour validation technique : [En cours de validation]

Validé techniquement : [Validé]

Version de référence pour publication : [En vigueur]

**Etude 2020-078  mars 2020**

Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés  
[Direction des Risques Professionnels](#) - Mission Statistiques - PJ / MY

 CNAMTS / DRP	Répartition des rentes de victimes, suivant l'âge de la victime et la nature de risque (résultats à fin 2019)	2020-078
		Page 2 / 6
		2020-03-12

L'objectif de cette note est d'apporter un éclairage statistique sur la **répartition des rentes de victimes, servies par la branche AT/MP, suivant l'âge de la victime et la nature de risque** (accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle).

Après quelques précisions méthodologiques (1<sup>ère</sup> partie), cette répartition est tout d'abord effectuée sur les **rentes actives à la fin de l'année 2019** (2<sup>ème</sup> partie), puis cette même répartition est réalisée uniquement sur les **nouvelles rentes de l'année 2019** (3<sup>ème</sup> partie).

*Il est à noter qu'un fichier Excel inséré dans le présent document, permet d'accéder aux données ayant permis de réaliser les statistiques et figures présentées.*

## 1. Précisions méthodologiques

Les données qui ont été utilisées sont les données issues d'EURYDICE (application de gestion de l'incapacité permanente), disponibles dans l'entrepôt statistique national AT/MP (*i.e.* Datamart AT/MP) et mises à jour en janvier 2020.

Le dénombrement des rentes de victimes est effectué en considérant les rentes actives à la fin décembre 2019 (état et statut du dossier : actifs ; bénéficiaires sans date de décès connu).

L'âge des victimes est l'âge atteint à la fin de l'année 2019.

## 2. Répartition par âge et par nature de risque des rentes de victimes, réalisée en fin d'année 2019

A la fin décembre 2019, on recense **1 196 930 rentes actives qui sont servies à des victimes de sinistres AT/MP**.

Le tableau 1 présente la répartition de ces rentes par nature de risque, ainsi que les âges moyens et médians des victimes concernées par ces rentes.

Tableau 1  
Statistiques sur les rentes de victimes, actives à la fin 2019, par nature de risque

	Nombre de rentes de victimes à la fin 2019	Statistiques sur l'âge des victimes		
		âge moyen	écart-type	âge médian
Risque accidents du travail	804 156	66,7	13,8	68
Risque accidents de trajet	181 864	66,1	14,7	67
Risque maladies professionnelles	210 910	63,1	10,1	63
Tous	1 196 930	66,0	13,5	66

En pages suivantes, la Figure 1 représente tout d'abord le poids de ces rentes par nature de risque, puis les Figures 2, 3 et 4 présentent respectivement pour chacun des risques, la répartition des rentes en fonction de l'âge de la victime.

Figure 1  
Répartition par nature de risque des rentes de victimes, actives à la fin 2019

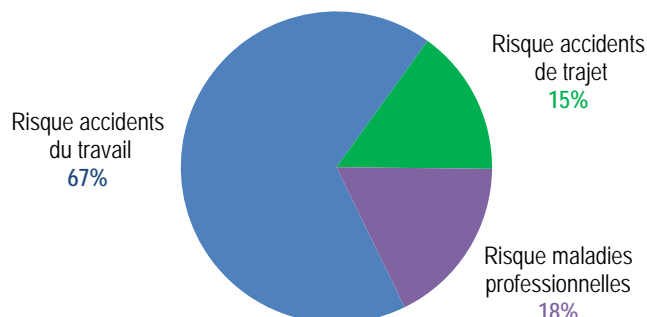


Figure 2  
Risque accidents du travail : répartition suivant l'âge de la victime des rentes actives à la fin 2019

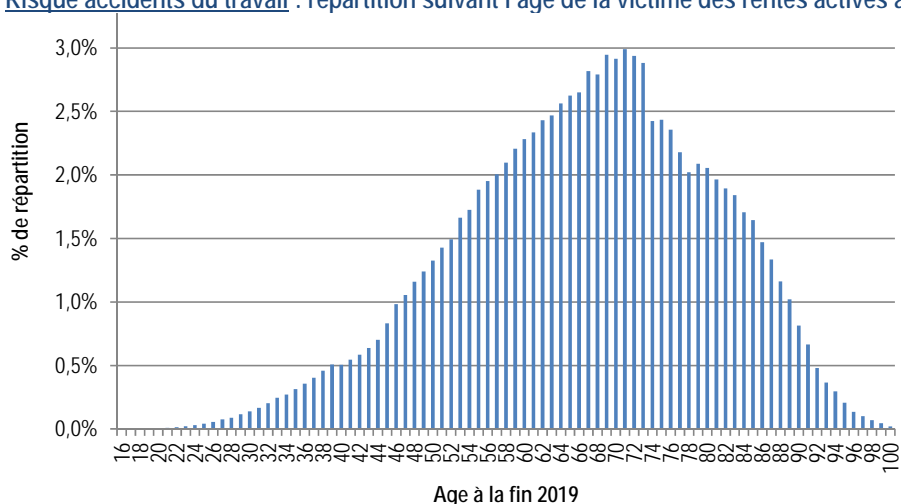


Figure 3  
Risque accidents de trajet : répartition suivant l'âge de la victime des rentes actives à la fin 2019

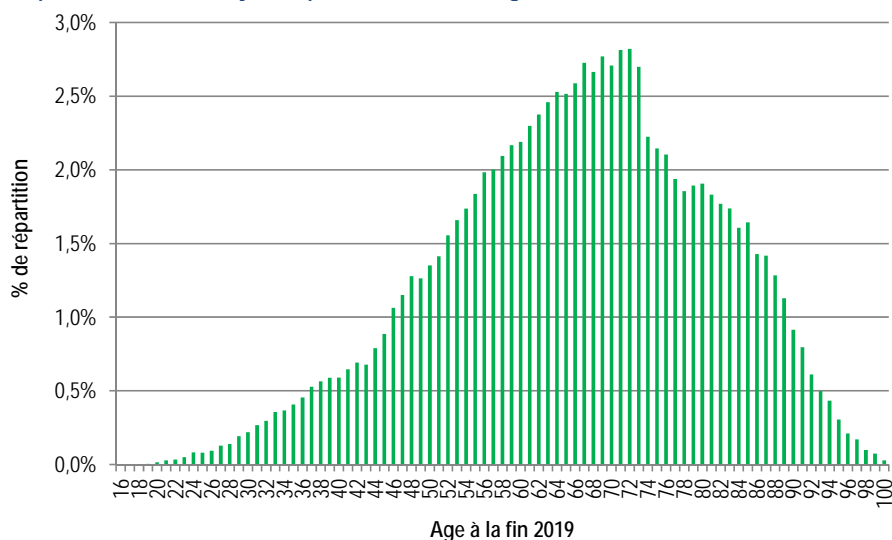
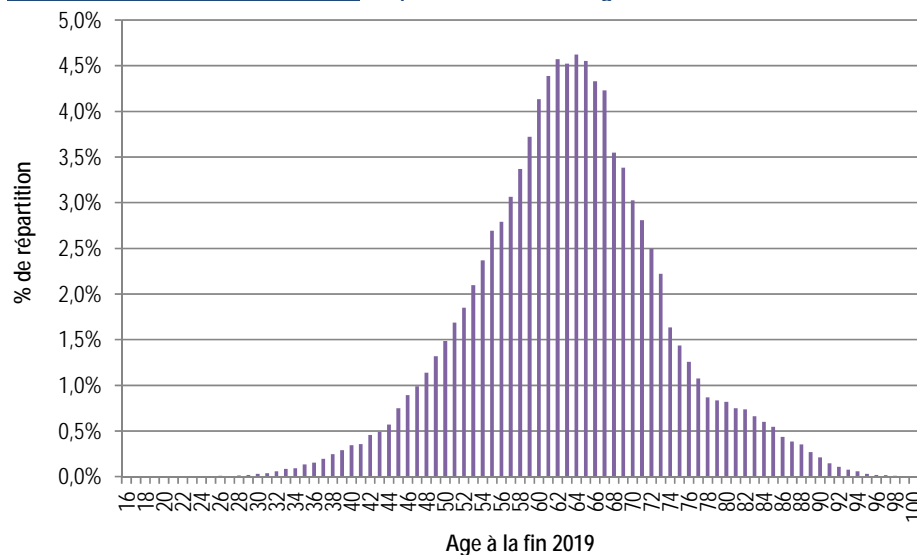


Figure 4

Risque maladies professionnelles : répartition suivant l'âge de la victime des rentes actives à la fin 2019



### 3. Répartition par âge et par nature de risque des nouvelles rentes de victimes de l'année 2019

Parmi les rentes actives à la fin 2019, 26 512 sont des nouvelles rentes qui ont été notifiées en 2019. Le tableau 2 présente la répartition de ces rentes par nature de risque, ainsi que les âges moyens et médians des victimes concernées par ces rentes.

Tableau 2

Statistiques par nature de risque, sur les nouvelles rentes de victimes de l'année 2019, actives à la fin 2019

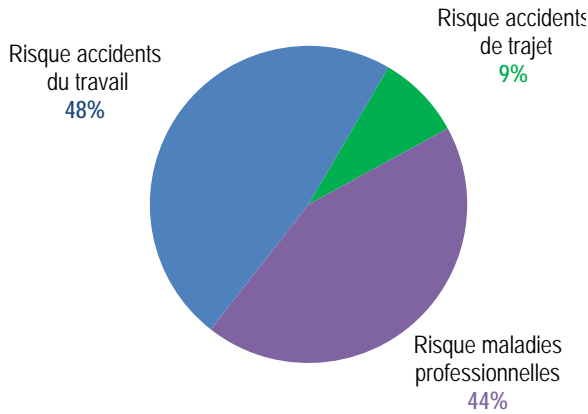
	Nombre de nouvelles rentes de victimes, de 2019, actives à la fin 2019	Statistiques sur l'âge des victimes		
		âge moyen	écart-type	âge médian
Risque accidents du travail	12 685	48,7	10,8	51
Risque accidents de trajet	2 291	47,1	12,2	49
Risque maladies professionnelles	11 536	56,3	9,1	57
Tous	26 512	51,9	10,9	54

En page suivante, la Figure 5 représente le poids de ces rentes par nature de risque.

Il est à noter qu'entre l'ensemble des rentes actives à la fin 2019 et les seules nouvelles rentes de l'année 2019, la répartition par nature de risque est différente :

- le risque accident du travail concerne 67 % des rentes de victimes à la fin 2019 mais « seulement » 48 % des nouvelles rentes notifiées en 2019 ;
- à l'inverse, le risque maladie professionnelle ne concerne que 18 % de l'ensemble des rentes de victimes, mais 44 % des nouvelles rentes notifiées en 2019.

Figure 5  
Répartition par nature de risque des rentes de victimes, actives à la fin 2019, notifiées en 2019



Les Figures 6, 7 et 8 présentent respectivement pour chacun des risques, la répartition des nouvelles rentes actives en fonction de l'âge de la victime.

Figure 6  
Risque accidents du travail : répartition suivant l'âge des nouvelles rentes de l'année 2019, actives fin 2019

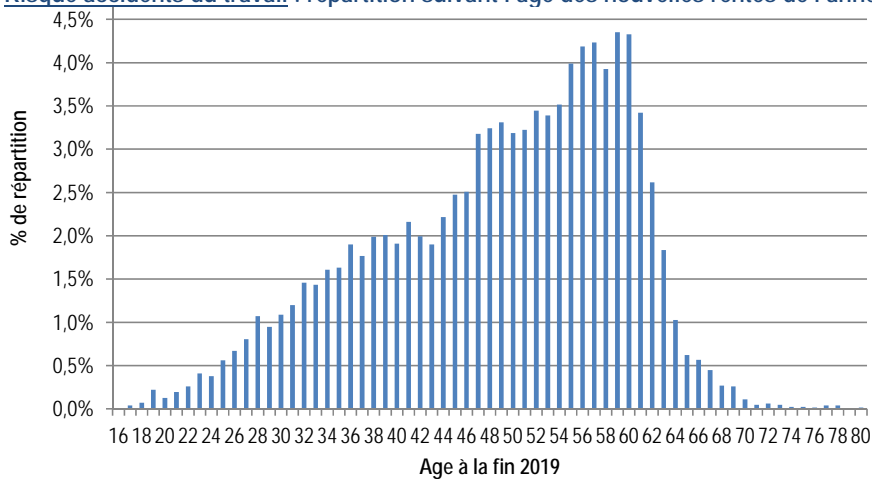


Figure 7  
Risque accidents de trajet : répartition suivant l'âge des nouvelles rentes de l'année 2019, actives fin 2019

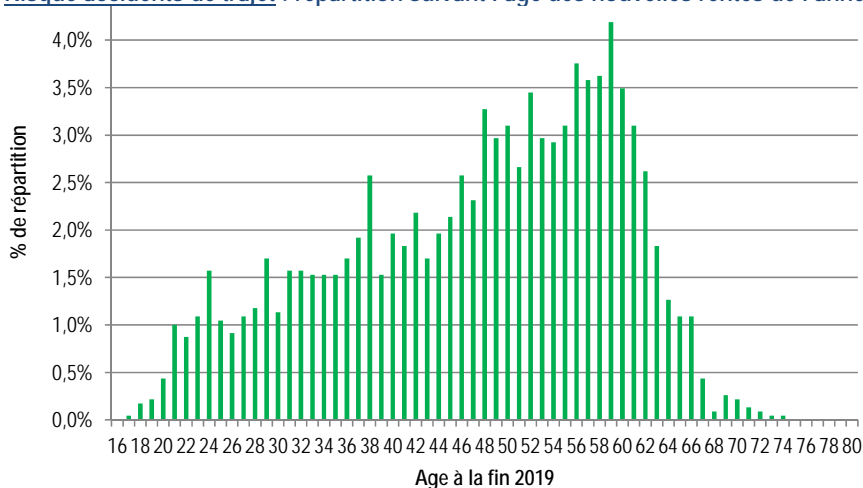


Figure 8

Risque maladies professionnelles : répartition suivant l'âge des nouvelles rentes de l'année 2019, actives fin 2019

